

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL359

présenté par
Mme Meunier

ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« La Chambre »

les mots :

« Le Conseil ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 4, aux première et dernière phrases de l’alinéa 7 et aux alinéas 8, 11 et 12.

III. – À l’alinéa 6, substituer aux mots :

« de la Chambre »

les mots :

« du Conseil ».

IV. – Rédiger ainsi le début de l’alinéa 5 :

« Il est composé de représentants... *(le reste sans changement)*. »

V. – À la première phrase de l’alinéa 7, substituer au mot :

« saisie »

le mot :

« saisi ».

VI. – Par deux fois à la deuxième phrase de l’alinéa 7, au début des alinéas 9, 10 et 13, substituer au mot :

« elle »

le mot :

« il ».

VII. – Aux alinéas 8 à 11 et 13, substituer au mot :

« consultée »

le mot :

« consulté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de définir de manière explicite la fonction de cet organe, il est proposé de modifier son titre "la chambre de la société civile" par le "Conseil de la Société civile" afin de mieux comprendre ses missions.